

Ormont-Dessus, le 4 juin 2018



**LA MUNICIPALITE  
D'ORMONT-DESSUS  
1865 LES DIABLERETS**

**La Municipalité d'Ormont-Dessus  
au Conseil communal**

### **Préavis municipal n°04-2018, relatif à :**

**Objet 1 :** Réfection, renforcement et reprofilage de la couche de roulement de la route Royale et du chemin des Frasses ;

**Objet 2 :** Remplacement du collecteur des eaux claires sur la RC 706 B-P entre le chemin de Loyettaz et le Bay Dzoni.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection complète des deux objets distincts suivants :

Objet 1 :

- La réfection complète de la couche de roulement sur les tronçons suivants : « route Royale entre la route cantonale RC 706 B-P et le carrefour du chemin des Parchets d'En-Haut » ;
- Le chemin des Frasses entre la route Royale et le carrefour du chemin du Crêtet au Rot.

Objet 2 :

- Le remplacement du collecteur des eaux claires sur la route cantonale RC 706 B-P entre l'entrée de localité côté Pillon et le Bay Dzoni.

### **2. Situation**

Objet 1 :

Les tronçons de route concernés à l'objet 1 par ces revêtements de chaussée ont particulièrement souffert durant l'hiver dernier, et doivent aujourd'hui être assainis. Le service de la voirie a pour la énième fois procédé à l'obturation des nids de poule et autres décollements de la couche de roulement. La surface concernée est de 2875 m<sup>2</sup>.

Objet 2 :

Le collecteur des eaux claires descendant le long de la route cantonale est lui sous-dimensionné en regard de la quantité d'eau collectée en aval du Pont Bourquin, le tronçon cantonal a déjà été remplacé en 2017 jusqu'au panneau d'entrée de localité au droit du chemin de Loyettaz.

### 3. Constat

Objet 1 :

La route Royale ainsi que le chemin des Frasses sont construits sur des fondations non stabilisées, réalisées en matériaux gypseux et manquent par conséquent de cohésion et de portance.

Ces chaussées ont subi durant des dizaines d'années, l'assaut du trafic poids lourd lié à la construction intensive de toute la zone du Belvédère et se sont passablement dégradées au fil du temps avec le passage des camions.

Le service de la voirie panse les plaies depuis longtemps et ne peut plus aujourd'hui continuer d'entretenir la mosaïque que cette surface est devenue.

Objet 2 :

La réfection des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en amont de l'entrée de localité ont laissé apparaître l'état de vétusté des anciennes canalisations en ciment.

En effet, les tuyaux sont partiellement déboîtés ou se sont affaissés avec les mouvements de terrain de cette zone meuble et laissent une partie des eaux de surface s'infiltrer dans le sol, risquant d'accentuer encore ces glissements déjà significatifs.

Il sied de préciser que lors de chaque nouvelle construction ou transformation lourde d'un bâtiment, la séparation des eaux rendue obligatoire, induit systématiquement une augmentation du volume à évacuer vers les collecteurs communaux qui doivent être redimensionnés en conséquence.

Fort de ce qui précède, la Municipalité avait dès le lancement du projet cantonal mandaté le bureau EFA+C, aujourd'hui Géo-solutions pour étudier ces travaux.

Elle a également déposé en date du 18 mai dernier une demande auprès de la DGMR pour l'octroi d'une subvention pour la réfection des organes d'écoulements de la route cantonale en traversée de localité.

L'Etat de Vaud ayant achevé le tronçon en aval du Pont Bourquin l'an dernier, il nous paraît essentiel de terminer ces travaux par le remplacement de la section communale de l'ouvrage afin de supprimer le goulet d'étranglement lié au changement de diamètre du tronçon déjà effectué.

La canalisation longue d'environ 180 mètres permettra d'acheminer ces eaux jusqu'au ruisseau du Bay Dzoni.

### 4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi comme suit :

Objet 1

Libellé	Montant en CHF
Installation de chantier	3'000.00
Rabotage de chaussée ép moyenne 4 cm.	12'218.75
Sciage des encrages et des bords y-c évacuation	2'795.00
Chargement et évacuation y-c mise en décharge rabotage	13'720.00
<i>Plus-value si HAP ≥ 5000 mg/kg (95.-/to).</i>	<i>26'600.00</i>
Nettoyage mécanique de la chaussée	5'750.00
Encollage du support à la machine	4'312.50
Fourniture et pose de géogrilles(30% de la surface estimée)	15'750.00
Fourniture et pose d'un joint de reprise type IGAS	2'150.00
Fourniture et mise en place main/machine enrobé AC16N 6 cm.	73'312.50
Réalisation d'appels d'eau à la main (offerts)	-
Montant hors taxes	159'608.75
TVA 7.7 %	12'289.87
<b>Montant total TTC</b>	<b>171'898.62</b>

## Objet 2

<b>Libellé</b>	<b>Montant en CHF</b>
Installation de chantier	11'620.00
Terrassements-Fouilles	85'540.00
Assainissements	50'715.00
Routes-Chemins	34'050.00
Regies	6'065.00
Total brut	187'990.00
Rabais	-
Escompte 2%	3'759.80
Honoraires du bureau d'ingénieurs Géo-solutions	27'000.00
Total Hors-Taxes	211'230.20
TVA 7,7 %	16'264.73
<b>Total TTC</b>	<b>227'494.93</b>

## 5. Financement

L'objet 1 n'est pas subventionnable, mais une demande de subside a été faite auprès du Service des routes pour l'objet 2. Ce dernier, en cas d'acceptation, sera déduit du montant sollicité à votre Conseil dans le présent préavis.

Tous travaux, qui au demeurant, n'apparaîtraient pas dans cette demande de crédit et qui pourraient faire l'objet de plus-values, seront financés dans le cadre du budget ordinaire 2018.

## 6. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

**Vu** le préavis municipal n°04-2018, relatif à :

**Objet 1** : Réfection, renforcement et reprofilage de la couche de roulement de la route Royale et du chemin des Frasses ;

**Objet 2** : Remplacement du collecteur des eaux claires sur la RC 706 B-P entre le chemin de Loyettaz et le Bay Dzoni.

**Oùï** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;

Attendu que ces objets ont été régulièrement portés à l'ordre du jour de cette séance ;

## DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux projetés aux objets 1 et 2 ;
2. De lui accorder, à cet effet, un crédit de CHF 400'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale, ou au besoin, de contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat ;
3. De l'autoriser à amortir proportionnellement les coûts de l'objet 1 liés à la participation à l'équipement des Parchets, par le fonds de réserve pour équipements futurs n°92807 ;
4. De l'autoriser à amortir comptablement le solde du préavis, au maximum sur 30 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Ph. Grobéty



Le secrétaire

C. Fuhrer

*Délégué municipal à disposition: M. Dario Pernet.*